

Formation des directeurs canadiens 2021

FAQ pour partenaires de marché

Q. QUAND LA FORMATION DES DIRECTEURS CANADIENS 2021 AURA-T-ELLE LIEU?

R. Du lundi 13 décembre au mercredi 15 décembre 2021.

Q. OÙ LA FORMATION DES DIRECTEURS CANADIENS 2021 AURA-T-ELLE LIEU?

R. Au Fairmont Le Château Montebello, Québec.

Q. QUELLES SONT LES DATES DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION?

R. Du 1er juin 2021 au 30 novembre 2021.

Q. COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR Y ASSISTER?

R. Vous devez satisfaire à au moins une des exigences décrites ci-dessous pour participer à la Formation des directeurs canadiens 2021.

1. Devenez DEA, DE ou DES entre le 1er décembre 2020 et le 30 novembre 2021 et vous vous qualifiez automatiquement.

OU

2. Tous les DEA, DE ou DES en date du 1er juin 2021 doivent être payés à leur titre de carrière 1 mois sur les 6 mois de la période de qualification et former 1 bloc (inscrire 1 PM et 4 VIP) cumulativement pendant la période de qualification (du 1er juin au 30 novembre 2021).

OU

3. Tous les DE ou DES en date du 1er juin 2021 doivent être payés à titre de directeur (DEA ou plus haut) 3 mois sur les 6 mois de la période de qualification et former 1 bloc (inscrire 1 PM et 4 VIP) cumulativement pendant la période de qualification (du 1er juin 2021 au 30 novembre 2021).

Q. ET SI JE PERDS MON TITRE DE CARRIÈRE DE DIRECTEUR PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION?

R. Pour être admissible, vous devez atteindre le rang payé de DEA ou plus haut avant le 30 novembre 2021.

	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	REMARQUES :
DES -> DE	Rétrogradation						Vous devez être payé à titre de DE ou de DEA 3 fois entre juillet et novembre + former 1 bloc
		Rétrogradation					Vous devez être payé à titre de DE ou de DEA 3 fois entre août et novembre + former 1 bloc
			Rétrogradation				Vous devez être payé à titre de DE ou de DEA pendant le reste de la période de qualification + former 1 bloc
				Rétrogradation			Vous n'êtes pas admissible (à moins d'avoir déjà été payé à titre de DEA ou de DE 3 fois et d'avoir formé 1 bloc)
					Rétrogradation		Vous n'êtes pas admissible (à moins d'avoir déjà été payé à titre de DEA ou de DE 3 fois et d'avoir formé 1 bloc)
						Rétrogradation	Vous n'êtes pas admissible (à moins d'avoir déjà été payé à titre de DEA ou de DE 3 fois et d'avoir formé 1 bloc)
DE-> DEA	Rétrogradation						Vous devez être payé à titre de DEA 3 fois entre juillet et novembre + former 1 bloc
		Rétrogradation					Vous devez être payé à titre de DEA 3 fois entre août et novembre + former 1 bloc
			Rétrogradation				Vous devez être payé à titre de DEA pendant le reste de la période de qualification + former 1 bloc
				Rétrogradation			Vous n'êtes pas admissible (à moins d'avoir déjà été payé à titre de DEA 3 fois et d'avoir formé 1 bloc)
					Rétrogradation		Vous n'êtes pas admissible (à moins d'avoir déjà été payé à titre de DEA 3 fois et d'avoir formé 1 bloc)
						Rétrogradation	Vous n'êtes pas admissible (à moins d'avoir déjà été payé à titre de DEA 3 fois et d'avoir formé 1 bloc)
DEA -> MMG OU UN RANG INFÉRIEUR							Vous n'êtes pas admissible, à moins d'avoir atteint de nouveau le rang de DEA ou plus haut pendant la période de qualification.

Q. QU'EST-CE QUI EST COMPRIS DANS LE VOYAGE?

R. Un billet d'avion aller-retour pour 1 partenaire de marché au rang de directeur et 2 nuits à l'hôtel pour la durée du programme. Tout le transport terrestre, les repas et les excursions planifiés par MONAT seront couverts.

Q. PUIS-JE AMENER MON CONJOINT?

R. Oui. Vous pouvez amener votre conjoint ou un être cher au coût additionnel de 1000 \$ CA. Le billet d'avion aller-retour est la responsabilité de l'invité.

Q. SI J'HABITE AU QUÉBEC, EST-CE QUE LE TRANSPORT ME SERA OFFERT?

R. Le transport n'est pas inclus si vous habitez dans région où l'évènement aura lieu. Un trajet de quatre heures de route ou moins sera considéré comme un transport local.

Q. QUELS SONT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE VOL ET DE TRANSPORT TERRESTRE?

R. Si vous devez changer un vol confirmé par Corporate Traveller, vous devrez payer les frais associés. Si le transport terrestre a été réservé pour vous et vous choisissez de ne pas l'utiliser dans les 48 heures précédant l'heure de départ prévue, le coût par personne vous sera facturé.

Q. QU'Y ARRIVERA-T-IL SI L'ÉVÈNEMENT NE PEUT PAS AVOIR LIEU EN RAISON DES RESTRICTIONS LIÉES À LA COVID-19?

R. L'évènement sera reporté à une date ultérieure.